



Charte du dispositif UniverlaCité

Préambule

UniverlaCité est un dispositif de l'Université de Montpellier qui a pour ambition de faire vivre l'Université dans les quartiers de la Ville, dans un sens plus large dans la « Cité », afin de contribuer à lui redonner sa dimension sociale et culturelle.

UniverlaCité inscrit son action plus particulièrement dans les zones sensibles inscrites dans le cadre de la politique de la ville et dans les Réseaux d'Education Prioritaire locaux.

C'est une plateforme de coopération entre tous les acteurs de la Cité.

Pour ce faire, les acteurs de l'Université s'engagent auprès des professeurs des écoles, de collèges et de lycées, à développer des actions visant à répondre aux besoins d'information et de formation des élèves dans différents champs disciplinaires tels que les sciences, l'éducation à la santé, le droit, l'enseignement morale et civique et des autres disciplines universitaires.

Nos engagements :

- **Affirmer le rôle social et culturel de l'Université de Montpellier ;**
- **Promouvoir l'Université dans les quartiers sensibles ;**
- **Offrir l'opportunité aux jeunes de participer à la construction de l'Université de demain en favorisant le partage des connaissances grâce à des interventions bénévoles régulières d'universitaires dans les établissements scolaires.**
- **Encourager l'ambition et éviter l'autocensure de ces élèves des établissements des Réseaux d'Education Prioritaire.**
- **Transmettre des savoirs universitaires aux élèves et développer les compétences de médiation des étudiants volontaires.**

Article 1 : Les objectifs

Les objectifs d'UniverlaCité sont les suivants :

- Rapprocher l'école, la cité et l'Université en menant une réflexion sur des situations pédagogiques visant l'acquisition de savoirs dans les domaines universitaires ;
- Faire connaître l'Université dans les quartiers par l'intermédiaire des étudiants en collaboration avec les établissements situés notamment en Réseau d'Education Prioritaire ;
- Favoriser les rencontres et les échanges pour une plus grande cohésion sociale dans les quartiers de la ville dans le cadre de plateformes de coopération ;
- Participer à la vie de la cité au travers des quartiers, de leur dynamisme et des réseaux d'acteurs locaux ;
- Susciter des ambitions et ouvrir de nouveaux horizons ;

- Favoriser l'émergence et la réalisation de projet in situ ;
- Développer collectivement de la compétence ;
- Faciliter le rapport au concret et le questionnement ;
- Valoriser l'image de l'enseignement supérieur et de l'étudiant.

Article 2 : Les acteurs

Tous les universitaires qu'ils soient enseignants-chercheurs, Ingénieurs, Techniciens, Formateurs, étudiants peuvent participer au rayonnement culturel de l'université dans les quartiers.

Tous les enseignants du premier degré et du second degré qui accueillent les étudiants dans les établissements scolaires et qui participent activement à la réalisation des projets pédagogiques.

Les volontaires s'engagent à préparer tous les éléments nécessaires à la réalisation des actions, et en assurent le suivi.

Ils recueillent les éléments indispensables à l'évaluation finale.

Ils repèrent les éléments qui feront l'objet d'une éventuelle médiatisation.

Article 3 : Le fonctionnement

Les principes fondateurs - UniverlaCité s'appuie sur trois grands **principes fondateurs**

- 1- Le projet place au centre de toutes les formes d'apprentissage les acteurs qui en sont bénéficiaires.
- 2- Le projet est au service des acteurs et des structures au sein desquelles il se déroule.
- 3- Toute personne qui s'inscrit dans le projet, que ce soit au niveau de la réflexion, de la formation, du pilotage ou de l'action, participe à la production d'un bien commun au service de tous.

L'étudiant volontaire - UniverlaCité est un dispositif qui se déploie dans la Cité essentiellement porté par les étudiants, **volontaires** de l'Université.

Ces derniers sont **acteurs** à plusieurs niveaux :

- Ils reçoivent une formation à l'élaboration de laquelle ils contribuent (**Principe fondateur 1**) et dont les grands axes sont les suivants :
 - Connaissance des structures, leurs missions, fonctionnement, projets ;
 - Appropriation de la posture d'accompagnateurs, sensibilisation à la méthodologie et à la pédagogie de projet, à quelques notions liées ;
 - Acquisition d'un ensemble minimal de techniques d'animation.
- Ils accompagnent des enseignants en classe dans la mise en place de projets à destination des élèves, ainsi que les habitants des quartiers afin de renforcer les liens intergénérationnels. (**Principes fondateurs 2 et 3**)
 - Réalisations de supports pédagogiques destinés à un large public et pouvant être réutilisables par les différents acteurs.

Article 4 : Règles de l'accompagnement

Les règles générales de l'accompagnement.

Concernant la mise en œuvre de l'accompagnement, certaines **règles générales** régissent les relations entre les acteurs :

- L'accompagnement contribue à la mission d'enseignement de divers champs disciplinaires dans une perspective globale d'éducation aux sciences et au développement durable, mission qui relève de la seule responsabilité des enseignants ;
- Le contenu sera toujours adapté aux possibilités cognitives des élèves ; il sera en adéquation avec les thématiques définies dans les programmes scolaires ;
- L'enseignant, dont la présence est effective et permanente, garde la responsabilité de sa classe ; l'accompagnateur peut toutefois animer un groupe d'élèves, toujours en présence de l'enseignant. Il n'y a pas de substitution des rôles ;
- L'ensemble des activités d'accompagnement à l'école respecte les horaires inscrits à l'emploi du temps de la classe ;
- Les dispositifs différenciés s'adressant aux élèves en difficulté, s'ils s'appuient sur des activités scientifiques, peuvent bénéficier de l'accompagnement ;
- L'accompagnement se fait dans le strict respect du règlement intérieur de l'école, dont l'accompagnateur doit avoir connaissance.

Le déroulement du projet d'accompagnement

- En fin d'année scolaire, un appel à demandes d'accompagnement pour des séquences pédagogiques (2 interventions au minimum) est diffusé auprès des enseignants par la Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Hérault, pour l'année scolaire suivante. Au début de l'année scolaire suivante, la DSDEN transmet les demandes à l'UM pour mise en place dans le courant de l'année.
- En parallèle et concernant le primaire, les enseignants peuvent faire des demandes ponctuelles (1 intervention dans l'année par classe) directement auprès de l'UM.
- Hors temps scolaire, l'accompagnateur et les enseignants s'assurent conjointement du sens, de la cohérence et de la faisabilité des projets. Ensemble, ils se mettent d'accord sur les notions à acquérir, sur les activités à mener, sur les démarches, sur les savoir-faire en jeu et sur les niveaux de formulation.
- Dans la classe, l'enseignant conduit la séance. Il assure l'autorité au sein de la classe dont il est responsable à tous points de vue. Sous la responsabilité pédagogique du professeur des écoles, l'accompagnateur est un référent scientifique pour les élèves. Il aide d'un point de vue logistique au déroulement de la séance, à la réalisation des expériences. Lors de débats, l'enseignant canalise les discussions des élèves et l'accompagnateur peut intervenir pour apporter le point de vue scientifique ou technique. Dans le cadre de l'école primaire, cette démarche participe pleinement de la maîtrise des langages, la conduite de débats en classe et la réalisation de traces écrites sur les cahiers d'expériences.

Article 5 : L'adhésion aux principes de la charte

Toute personne qui s'inscrit dans le dispositif UniverlaCité s'engage à respecter les principes énoncés dans cette charte.

UniverlaCité en tant que dispositif de l'Université Montpellier adhère aux grands principes républicains, à savoir :

- La **laïcité** au sens où toutes les actions conduites dans le cadre d'UniverlaCité se doivent d'être

indépendantes et se doivent d'être neutres vis à vis de toutes confessions religieuses. À ce titre, dans la position d'intervenant en face des élèves, le port de tout signe religieux ostentatoire est proscrit durant les interventions.

- **L'égalité** : dans les territoires concernés par les actions mises en œuvre dans le cadre du projet, les acteurs et tous les bénéficiaires seront traités avec une stricte égalité : aucune discrimination ne peut apparaître ; cela n'exclut pas bien sûr la possibilité de différencier les approches pédagogiques et méthodologiques en fonction des publics.
- La **solidarité et le partage** sous-tendent le principe de produire un bien commun au service de tous (**Principe fondateur 3**).
- **La citoyenneté et la participation de l'acteur** : les visées de citoyenneté et d'éducation active tracent les lignes de conduite des actions développées dans le cadre d'UniverlaCité.
- Le **développement durable** : Le dispositif UniverlaCité s'inscrit de façon cohérente dans la Stratégie Nationale du Développement Durable.

Fait à, le

Signature

